

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue par visioconférence, en raison de la pandémie (COVID-19), le lundi 8 mars 2021 à 8 h.

Sont présents à cette visioconférence les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, François Leduc et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence, madame Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

21-03-049 OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

21-03-050 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 8 mars 2021

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour suivant, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Modification du règlement d'emprunt numéro 20-152
4. Levée de la séance

ADOPTÉ

21-03-051 MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 20-152

ATTENDU la nécessité d'amender le règlement d'emprunt numéro 20-152 afin d'y intégrer les numéros de lots concernés par ledit règlement d'emprunt;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

De remplacer l'Article 1 du règlement d'emprunt numéro 20-152 par ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à procéder à l'acquisition des lots 5 125 209 et 5 125 200 et à procéder aux travaux nécessaires afin de convertir ceux-ci en parcs et espaces verts, incluant les frais de démolition, les taxes nettes et honoraires professionnels, tel que présenté en annexe « A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉ

21-03-052 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 8 h 05.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière